



BULLETIN MUNICIPAL

DÉCEMBRE 2021



Votre conseil vous souhaite un très joyeux temps des Fêtes!

**PROCUREZ-VOUS VOTRE CARTE
EXPÉRIENCE**

Page 15



QUI SONT LES GÉRARD?

Pages 17-19

MUNICIPALITÉ D'AMHERST

819 681-3372

info@municipalite.amherst.qc.ca

municipalite.amherst.qc.ca

124, rue Saint-Louis

Amherst (Québec) J0T 2L0

MOT DU MAIRE



Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Je suis très heureux de m'adresser à vous par le biais de notre bulletin municipal une fois de plus. Le 7 novembre dernier, plus de 41 % des électeurs se sont rendus aux urnes afin d'accomplir leur devoir civique et de faire entendre leur voix. Dans un premier temps, je tiens à vous remercier pour votre participation, qui démontre l'intérêt que vous portez à votre communauté. Je vous remercie également pour la confiance que vous nous avez accordée lors de cette élection et nous acceptons ce mandat avec humilité, que nous remplirons avec ardeur et détermination.

Natif de St-Rémi, j'ai débuté en politique municipale en 1989. Après avoir effectué un mandat comme conseiller, j'ai occupé le poste de maire pour deux mandats consécutifs jusqu'en 2001. Après un intermède de 16 ans, je suis revenu sur les rangs en ayant été élu par acclamation pour un troisième mandat à la mairie de 2017 à 2021. Le 7 novembre dernier, c'est un quatrième mandat en tant que maire que vous m'avez confié.

Avec l'ajout de M. Luc Tremblay en tant que conseiller, je serai entouré d'une équipe formidable dont les membres se complètent en matière de compétences professionnelles et de qualités personnelles. Tous ensemble, nous unirons nos forces afin de relever les défis qui nous attendent. Nous travaillerons avec les citoyens afin de répondre aux enjeux qui leur tiennent à coeur et qui représentent pour nous une opportunité d'améliorer la qualité de vie exceptionnelle et unique qu'offre Amherst. Je vous invite également à lire, à la page 4, les présentations des conseillers élus afin que vous puissiez en apprendre un peu plus sur les membres du conseil municipal.

Si la tendance se poursuit au niveau des assouplissements des mesures sanitaires dues à la COVID, nous envisageons de pouvoir nous réunir en plus grand groupe dans les prochains mois, permettant ainsi de renouer avec la tradition du 5 à 7 des bénévoles en décembre. Nous pourrions également faire la rencontre en présentiel pour remettre les bourses de la persévérance scolaire. En janvier prochain, nous renouerons également avec l'accueil des nouveaux arrivants de la municipalité depuis les deux dernières années.

Déjà, nous savons que l'année 2022 s'annonce bien remplie, car il y aura la poursuite de la réalisation des projets déjà annoncés comme le sentier des Villages et l'accès à la rivière Maskinongé.

En terminant, les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux de bonheur à l'approche de Noël et du jour de l'an. Que cette période des fêtes soit un moment de ressourcement, de bonheur et de paix pour vous et votre famille.

Cordialement,

Jean-Guy Galipeau
Maire

DANS CE BULLETIN

Mot du maire.....	2
Vie municipale.....	4 - 9
Dans la communauté	10
Rappels saisonniers.....	11
Environnement.....	12-13
Sécurité publique.....	14
Loisirs et culture.....	15-16
Trésors cachés.....	17-19
Répertoire	20

CONGÉS FÉRIÉS

Temps des Fêtes

Les bureaux municipaux seront fermés du jeudi 23 décembre 2021 au mardi 4 janvier 2022 inclusivement.

Les services essentiels des travaux publics demeurent fonctionnels en tout temps.

Pour toute urgence, communiquez avec le 9-1-1.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET 2022

Veillez prendre note qu'il y aura une session spéciale du conseil municipal au cours de laquelle le budget pour la prochaine année financière sera adopté.

Lors de cette session, qui sera tenue mercredi le 15 décembre 2021 à 18 h, au 245, rue Amherst, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.



PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les citoyens et les citoyennes sont les bienvenus aux séances des conseils et peuvent profiter d'une période de question. Veuillez prendre note que l'ordre du jour est disponible sur notre site Web vers 10 h, le jour même. Vous pouvez consulter les procès-verbaux des séances du conseil municipal sur le site de la Municipalité.

13 DÉCEMBRE 2021
À
SAINT-RÉMI

10 JANVIER 2022
À
SAINT-RÉMI

14 FÉVRIER 2022
À
SAINT-RÉMI

14 MARS 2022
À
SAINT-RÉMI

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Un vent de confiance a soufflé sur Amherst le 7 novembre dernier, alors que le maire, Jean-Guy Galipeau, a été réélu avec son équipe complète de cinq conseillers et d'une conseillère. Voici donc leurs profils respectifs.



LUC TREMBLAY, district 1

Ayant fait carrière dans l'industrie des pâtes et papier pendant 27 ans au niveau de la supervision, M. Tremblay a, par la suite, créé sa propre entreprise en électricité. Pour terminer le tout, il a travaillé comme chargé de projet à la Ville de Gatineau. Retraité et résident permanent au lac de la Sucrierie depuis 2015, il s'implique en tant que bénévole au Club social de Vendée, membre du comité consultatif de l'urbanisme d'Amherst (CCU), il était aussi Président de l'association du Lac de la Sucrierie jusqu'à tout récemment.



ROBERT CARDINAL, district 2

Natif d'un petit village de Lanaudière, il est parti travailler dans la grande ville dans l'industrie du textile pendant 12 ans avant de fonder sa compagnie de textile qu'il a dirigé pendant 30 ans. Aujourd'hui à la retraite, il pratique quelques loisirs dont le golf et le ski. Cependant, M. Cardinal consacre la majeure partie de son temps à améliorer le sort de la municipalité, en tant que conseiller municipal, avec toute l'équipe qui l'entoure.



ROBERT LAPERRIÈRE, district 3

Natif de Ville St-Laurent et ayant passé son enfance au lac Cameron, M. Laperrière est heureux de débiter un nouveau mandat comme conseiller municipal. Membre du comité de la PROMA, représentant pour les associations de lacs et responsable des dossiers environnementaux, il est motivé à faire avancer la cause de la municipalité en accord avec les objectifs du conseil élu le 7 novembre. « *Au plaisir de travailler avec vous, pour vous!* »



DANIEL LAMPRON, district 4

Arrivé à Amherst en 1996, M. Lampron travaille depuis plus de 20 ans à la Station Mont-Tremblant. Impliqué en politique depuis plus de 30 ans, notamment à la commission scolaire et au niveau municipal, il veut offrir une voix à ceux et celles qui sont souvent silencieux. Croyant que chaque classe sociale mérite d'être bien représentée au sein du conseil, il est toujours présent pour défendre les meilleurs intérêts de tous.



CAROLINE CHAMPOUX, district 5

Établie depuis 18 ans à Amherst afin d'élever sa famille et aider l'entreprise familiale, Mme Champoux fonde son entreprise avec son conjoint, pour ensuite apporter son expertise à l'entreprise de sa belle-famille dans le domaine des leurres de chasse. Possédant un diplôme en droit comme parajuriste, sa passion pour le droit refait surface à l'aube de la quarantaine. Elle pivote donc dans le monde municipal comme directrice générale adjointe-greffe. Débutant son 2^e mandat comme conseillère municipale, sa motivation est de faire grandir Amherst et de l'embellir.



YVES DUVAL, district 6

« *Qui prend épouse prend pays* » : la conjointe de M. Duval est Diane Thomas, native de Saint-Rémi. Ils ont deux enfants Vincent et Caroline et 6 petits-enfants. À 70 ans, il entame sa 21^e année comme conseiller municipal. Il a oeuvré 30 ans à titre de Directeur du service d'incendie et Premiers Répondants. En tant que conseiller, il est responsable, entre autre, de la sécurité publique, de l'aqueduc, des sentiers, de l'aménagement paysager et des travaux publics du secteur Saint-Rémi.

SYSTÈME D'ALERTE AUTOMATISÉE

Saviez-vous que vous pouvez être informé rapidement, en cas d'urgence ou de force majeure, sur votre téléphone à domicile (ligne fixe), sur votre cellulaire, par courriel ou encore par messagerie texte (SMS/texto).

En effet, la Municipalité est dotée d'un service d'alerte dans le but de faciliter la transmission de messages importants à un grand nombre de personnes dans un court délai.

Exemples de situations importantes :

- interruption d'alimentation en eau
- avis d'ébullition ou de non-consommation de l'eau
- fermeture de routes
- catastrophe naturelle

Lors de telles situations, un message est acheminé aux résidents inscrits sur la liste, selon le secteur concerné, ou à l'ensemble de la Municipalité, selon le cas.

Lorsqu'une personne inscrite n'est pas en mesure de répondre au téléphone, un message est laissé dans la boîte vocale, le cas échéant.

Vous êtes automatiquement inscrit si :

- votre numéro de téléphone résidentiel figure dans l'annuaire téléphonique (pour les appels d'urgence seulement).

Vous n'êtes pas inscrit si :

- vous détenez un cellulaire ;
- vous êtes un nouveau résident ou une nouvelle résidente de la Municipalité d'Amherst ;
- vous venez de changer de numéro de téléphone ;
- vous possédez un numéro de téléphone confidentiel.

Inscription rapide et facile

Pour vous inscrire ou vérifier si vous êtes déjà inscrit, visitez municipalite.amherst.qc.ca à partir de la page d'accueil, en cliquant sur « **S'abonner au système d'alerte d'Amherst** ».

Les données recueillies serviront exclusivement pour le service d'alerte à la population d'Amherst et resteront confidentielles.



RÉSIDENCE DE TOURISME...

ou autrement dit la location à court terme

En quelques clics, il est maintenant possible de réserver une place de rêve pour venir séjourner à Amherst et profiter de ses paysages et de ses attraits. Le bonheur!... Conditionnellement à ce que cette location s'effectue au bon endroit.

En effet, la location à court terme ou résidence de tourisme (location de moins de 31 jours) n'est pas autorisée partout sur le territoire de la Municipalité.

Afin d'assurer un meilleur contrôle et d'éviter les inconvénients pouvant survenir lors de la location d'un chalet, la Municipalité exige, au moment du dépôt de votre demande d'autorisation, qu'une personne responsable qui pourra intervenir rapidement, soit désignée par le propriétaire de la résidence de tourisme.

Aux responsables ou futurs responsables des opérations de résidence de tourisme: la Municipalité d'Amherst vous recommande de contacter le département de l'urbanisme afin de savoir si vous pouvez pratiquer cet usage sur un emplacement donné.

Pour pratiquer la location à court terme, vous devez obtenir un permis d'usage conditionnel de la Municipalité en plus d'une autorisation de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ).

Attention! Des amendes pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ par jour d'infraction peuvent être données si vous opérez une résidence de tourisme illégalement.

Aussi, il est important que les responsables des opérations de résidence de tourisme sensibilisent leurs locataires afin que leurs comportements ne créent pas de nuisances pour le voisinage.



HÉBERGEMENT OFFERT EN LOCATION

31 jours et moins

VOUS DEVEZ DÉTENIR une attestation de classification

Communiquez avec la CITQ

Téléphone : 1 866 499-0550 Courriel : info@citq.qc.ca

ou

remplissez la demande d'ouverture d'établissement d'hébergement touristique que vous trouverez sur le site www.citq.info.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Selon la Loi sur les établissements d'hébergement touristique

COMMET UNE INFRACTION

Toute personne qui offre de l'hébergement en location à des touristes contre rémunération sans détenir d'attestation de classification

Des amendes substantielles sont prévues à la Loi de 2 500 \$ à 100 000 \$ par jour d'infraction

Tourisme Québec



ANTICIPEZ VOS TRAVAUX POUR AVRIL

Vous avez un projet en tête pour le printemps prochain? Agrandissement, rénovation, construction, aménagement paysager? Pourquoi ne pas planifier les travaux, matériaux, dimensions et couleurs immédiatement et venir déposer le tout au département de l'urbanisme? Un inspecteur étudiera votre demande et vous accompagnera dans le cheminement de votre projet, ainsi le permis sera prêt dès que vous le serez pour commencer les travaux. Chaque année, la période d'achalandage de la construction débute habituellement à partir des mois de mars et avril.

Dans un premier temps, contactez notre inspecteur au 819 681-3372, pour savoir si vos travaux requièrent ou non un permis et, si oui, pour connaître les documents que vous devez fournir avec votre demande. Vous pourrez également prendre rendez-vous.

Le site Internet de la Municipalité vous permet également de remplir différentes demandes de permis qui sont directement acheminées au département de l'urbanisme. Dans tous les cas, nous sommes là pour vous aider et vous accompagner dans la réalisation de votre projet.

Plus tôt vous nous consultez dans l'élaboration de votre projet, plus vous vous assurez la tranquillité d'esprit.

VIE MUNICIPALE

Avec une superficie de 308 pieds carrés, ce local est une perle rare pour les visionnaires! Avec plus de 3200 véhicules qui circulent devant cet emplacement chaque jour, c'est une visibilité à ne pas sous-estimer!

Parfait pour sandwicherie, kiosque de produits frais, etc.

Vous avez un autre projet en tête? N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes curieux de connaître vos idées!

Local commercial disponible

Superficie de 308 p.c.



**Veillez nous contacter
819-681-3372 p.5202**

mstpierre@municipalite.amherst.qc.ca



LE CONSEIL EN BREF

Septembre 2021

- Ratification de la séance ordinaire du 9 août 2021 - Résolutions numéros 189.08.2021 à 199.08.2021 inclusivement pour la séance ordinaire du 9 août 2021
- Ratification des déboursés pour le mois d'août 2021 - Déboursés du 01-08-2021 au 31-08-2021 pour un montant total de 707 081.09 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 68 708.54 \$
- Correspondance de Société Makivik
- Code de civilité
- Soutien à l'action bénévole – Remerciements à madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle
- Adoption - Politique tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace
- Adoption d'une nétiquette
- Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes
- Ressources humaines – Terminaison de lien d'emploi
- Référendum consultatif sur le nom de la Municipalité
- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Août 2021
- Autorisation d'achat d'équipements incendie à la RINOL
- Octroi de mandat – Sable abrasif
- Réfection routière – Frais d'analyse en laboratoire
- Écocentre – Bilan juin 2021
- Bilan eau potable
- Avis de motion et présentation du règlement 560-21 sur l'utilisation de l'eau potable
- Contribution aux analyses d'eau – Association des propriétaires du Lac Brochet
- Dépôt rapport M. Martin Léger
- Demande DM018-2021 – 442, chemin des Viornes
- Demande UC003-2021 – 132, chemin du Domaine-Pépin
- Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable
- Demande de subvention à Fondation Tremblant pour l'organisation d'un défilé du Père Noël en 2021
- Présentation du règlement 559-21 modifiant le règlement 260-94 régissant le fonctionnement des deux bibliothèques

- Dépôt demande subvention et autorisation de signature – Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA)
- Système de recirculation pour les jeux d'eau – Rejet des soumissions

Octobre 2021

- Ratification de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 - Résolutions numéros 200.09.2021 à 221.09.2021 inclusivement pour la séance ordinaire du 13 septembre 2021
- Ratification des déboursés pour le mois d'août 2021 - Déboursés du 01-09-2021 au 30-09-2021 pour un montant total de 482 643.78 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 85 801.87 \$
- Confirmation de reconnaissance du Corridor aérobique à titre de parcours cyclable régional
- Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2022-2023-2024
- Dépôt des états comparatifs
- Signature convention collective
- Offre d'achat – Véhicule V-14
- Autorisation de signature rapport final subvention camp de jour ministère de la Famille
- Autorisation de déboursé - Persévérance scolaire
- Refinancement règlements d'emprunt 473-11 et 438-08
- Affectations financières
- Demande adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la révision de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur l'activité minière
- Contribution à l'organisme Les Loisirs de S-Rémi d'Amherst
- Contribution à Procure dans le cadre de Noeudvembre
- Octroi de mandat – Mobiliers et infrastructures parcs et sentiers
- Abrogation de la résolution 209.09.2021
- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Septembre 2021
- Autorisation de signature – Entente service incendie Mont-Tremblant
- Délégation de la gestion des véhicules et équipements incendie
- Adoption du budget 2022 de la RINOL

LE CONSEIL EN BREF... SUITE

- Entretien de chemins d'hiver – Octroi de mandats
- Autorisation achat d'un ponceau en béton de 66 po de diamètre
- Demande de délégation de gestion concernant l'entretien et la réfection de chemins multiusages
- Adoption du règlement 560-21 sur l'utilisation de l'eau potable
- Adoption du budget 2022 de la RIMRO
- Contribution aux analyses d'eau – Association du Lac Chevreuil
- Dépôt rapport GDG Environnement saison 2021
- Autorisation d'appel d'offres – Contrôle des insectes piqueurs
- Dépôt rapport M. Martin Léger
- Demande UC003-2021 – 132, chemin du Domaine-Pépin
- Adoption du règlement 559-21 modifiant le règlement 260-94 régissant le fonctionnement des deux bibliothèques
- Demande de subvention à Fondation Tremblant pour l'organisation de cours d'échec
- Prolongement de mandat jeux d'eau – LH2 Services professionnels
- Entente intermunicipale installations de loisirs
- Vieux moulin - Demande d'aide financière à la MRC des Laurentides

Novembre 2021

- Ratification de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 - Résolutions numéros 222.10.2021 à 252.10.2021 inclusivement pour la séance ordinaire du 4 octobre 2021
- Ratification des déboursés pour le mois d'octobre 2021 - Déboursés du 01-10-2021 au 31-10-2021 pour un montant total de 1,157,318.68 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 61 835.52\$
- Présentation du conseil et nomination
- Calendrier séances du conseil 2022
- Autorisation de signature – Fonds FTQ
- Demande pour chemin de tolérance – Chemin Racicot
- Demande pour chemin de tolérance – Chemins du Lac-de-la-Grange, du Grand-lac-Jetté et Petit-lac-Jetté
- Appel d'offre de l'UMQ – abat-poussière 2022
- Demande de report remboursement 2021 d'ICI Vendée
- Commande de bacs (noirs et verts de 360 litres et

- de 1100 litres)
- Octroi de mandat – Achat d'une camionnette
- Autorisation appel d'offre – Entretien ménager bâtiments municipaux
- Achat de bollards pour corridor aérobique – Affectation de dépense
- Dépôt de la liste des personnes en défaut de paiement de taxes envers la Municipalité (art. 1022 C.M.)
- Demande de reconnaissance d'un OBNL
- Adhésion FQM 2022
- Autorisation de signature – Ententes avec propriétaires privés Sentier des villages
- Achat de bollards délinéateurs, dos d'âne - Acceptation de soumission
- Acquisition de 100 poteaux en aluminium – Autorisation de déboursé
- Acquisition de Silhouettes écoliers- Autorisation de déboursé
- Affectation dépenses pour travaux chemins Gaudias-Côté Est et Rockway
- Affectation de dépenses pour travaux chemin Gaudias-Côté Ouest
- Autorisation d'installation d'une clôture au parc école
- TECQ 2021 – Reddition de compte
- Fin de probation employé # 05-0132
- Fin de probation employé # 05-0126
- Fin de probation employé # 04-0032
- Fermeture du bureau durant la période des Fêtes
- Dépôt d'une réserve foncière – Lot 4 941 586
- Autorisation dépense – Achat de cèdre pour aménagement paysager
- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Octobre 2021
- Nomination du délégué et du substitut au conseil d'administration de la RINOL
- Écocentre – Bilan octobre 2021
- Dépôt rapport M. Martin Léger
- Rapport sur les bibliothèques
- Remerciements à Gilbert Miller
- Demande de subvention – Dépouillement de Noel
- Abrogation de la Résolution 252.12.2020 – Contribution municipale aux inscriptions aux activités sportives
- Construction d'une pergola – Affectation de dépense

Comptoir alimentaire St-Rémi

Vous éprouvez des difficultés financières limitant votre accès à une alimentation complète et suffisante?

Contactez Mme Ginette Sauvé au 514 591-7722 pour plus de détails et inscription.

Le comptoir est situé au 133 rue St-Louis.



Soutenez votre comptoir alimentaire en faisant un don à Bouffe laurentienne.

www.bouffelaurentienne.org



LA GUIGNOLÉE DE L'ÉTINCELLE D'AMHERST

La période des Fêtes peut s'avérer difficile pour certains, alors nous comptons sur votre fidèle générosité qui nous permettra de préparer des Paniers de Noël contenant vos donations de denrées non-périssables pour les personnes qui seront inscrites auprès de l'Étincelle d'Amherst.

Jusqu'au 15 décembre – vous pouvez effectuer un don de différentes façons :

- **Virement Interac** au compte de (L'Étincelle) de la Caisse Desjardins – N'oubliez pas d'envoyer un courriel à étincelle.amherst@gmail.com et indiquez votre nom, adresse ainsi que la réponse à la question de sécurité afin que nous puissions accéder à votre don.
- Par la poste (chèque seulement, libellé à L'Étincelle d' Amherst) au 556 des Alisiers, Amherst QC JOT 2T0.
- **BOUCHERIE VENDÉE** et **DÉPANNEUR ST-RÉMI** (des boîtes sont prévues à cet effet. Profitez de l'occasion pour favoriser l'achat local en y achetant des denrées non-périssables que vous pourrez déposer directement dans les boîtes de cueillette ou y déposer vos enveloppes cachetées).

Un reçu de don (minimum 25 \$) vous sera envoyé si vous nous transmettez vos coordonnées.

Merci de tout coeur à tous les donateurs et tous les bénévoles!

IL NEIGE...

Quoi faire lors de chutes de neige?

RESPECTER LES HEURES DE STATIONNEMENT PERMISES SUR RUE

Afin de permettre aux équipes de déneigement d'être rapides et efficaces, du 15 novembre au 15 avril, il est interdit de stationner, qu'il neige ou non, un véhicule sur les chemins publics de la Municipalité entre 12 h et 7 h.

DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT QUI COÛTENT CHER!

Les contrevenants aux règles suivantes sont passibles d'amendes. Leur négligence engendre une facture salée, qui elle, est retournée à l'ensemble des contribuables. En effet, les opérations de déneigement coûtent cher en soi, mais elles le sont d'autant plus lorsqu'elles doivent être reprises deux et trois fois à cause du manque de diligence de quelques-uns. Il est donc de la responsabilité de tous de respecter les consignes!

DÉNEIGER ET DÉGLACER SA VOITURE

L'automobiliste qui roule avec les vitres enneigées ou givrées de son véhicule, communément appelé igloo roulant, nuit à sa visibilité et est dangereux pour lui, ses proches et les autres automobilistes. Une amende de 100 \$ (plus les frais) est prévue en cas d'infraction.

LE DÉMARRAGE À DISTANCE

Démarrer son véhicule de deux à trois minutes est suffisant pour optimiser le réchauffement du moteur. Passé ce délai, la meilleure façon de le réchauffer est de rouler.

POSER LES BONS PNEUS

Du 1^{er} décembre au 15 mars inclusivement, vos pneus doivent être identifiés par ce pictogramme. Si ce n'est pas le cas, une amende minimale de 200 \$ (plus frais), est prévue en cas d'infraction.

Le pictogramme certifie que les pneus ont été conçus et testés pour l'hiver selon les normes de Transport Canada.



ACCUMULER LA NEIGE AUX ENDROITS PERMIS

Planifier l'entassement de la neige sur votre propriété dès les premières tombées afin de ne pas vous retrouver encombré au cours de l'hiver. Il est en tout temps interdit de pelleter la neige sur la voie publique, trottoir, terre-plein ou tout autre endroit public, car des amendes sont prévues au règlement.

Pelleter sa neige dans la rue peut nuire à la circulation et compromettre la sécurité des automobilistes et des piétons. N'oubliez pas, lorsque vous engagez un entrepreneur en déneigement, assurez-vous qu'il respecte aussi le règlement municipal.

LAISSER LA RUE ET LES TROTTOIRS LIBRES DE TOUT ENCOMBRANT

Les bacs noirs et verts doivent être placés à un minimum de 30 centimètres (1 pied) à l'extérieur des voies de circulation et des trottoirs la veille d'une collecte. Replacer rapidement vos bacs à un endroit discret sur votre propriété.

DÉGLACER SES BACS

Assurez-vous de déneiger et de déglacer le dessus et le côté de vos bacs.

VÉHICULE IMMOBILISÉ COUPER LE MOTEUR!

Les gaz d'échappement constituent un risque pour la santé et contribuent aux changements climatiques. Il est donc interdit de laisser tourner le moteur d'un véhicule immobilisé pour une période excédant cinq minutes, ainsi vous éviterez des amendes de 30 \$ (plus les frais).

Pour un Noël écolo

Le temps des fêtes arrive à grands pas et vous commencez probablement à réfléchir aux présents que vous offrirez à vos proches. Cette année, pourquoi ne pas aborder Noël différemment en offrant des expériences inoubliables ou des présents écolos? Nous vous proposons ici quelques idées-cadeaux qui requièrent peu de ressources afin de vous permettre d'exprimer à la fois votre amour pour vos proches et pour la planète.

Faites vivre une expérience en offrant :

- des billets de spectacle ou de cinéma ;
- un abonnement (activité sportive, magazine, parcs nationaux, musée) ;
- une escapade (traîneau à chien, ski, spa, hôtel) ;
- un cours (danse, yoga, langue, chant, instrument de musique, couture).

Offrez votre temps grâce à des coupons-cadeaux maison pour :

- un petit-déjeuner au lit ;
- une soirée de jeux de société ;
- un service (par exemple pelleter ou garder les animaux) ;
- une activité de plein air en famille (patin, glissade, randonnée) ;
- des petits plats préparés.

Donner un bien qui mérite une seconde vie :

- jouets que vos enfants n'utilisent plus ;
- livres que vous avez déjà lus ;
- meubles que vous avez remplacés ;
- vêtements ou souliers trop petits ;
- équipements de sport qui ne servent plus.

ASTUCE : EMBALLEZ ÉCOLO!

Le papier d'emballage n'est pas toujours recyclable. Il arrive qu'une fine couche de plastique se glisse entre deux couches, le rendant impossible à recycler. Des solutions de rechange existent : le papier kraft ou le papier journal. Peu coûteux et faciles à trouver, ils sont particulièrement tendance. Vous pouvez même y ajouter votre touche en sortant pinceaux ou crayons!





LES COLLECTES DES BACS DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Puisque bon nombre de villégiateurs passe le temps des Fêtes au chalet, nous avons ajouté une collecte de déchets supplémentaire le mercredi 29 décembre. La collecte aux quatre semaines reprendra dès le 12 janvier 2022.

DÉCEMBRE					JANVIER 2022				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
		1	2	3	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	10	11	12	13	14
13	14	15	16	17	17	18	19	20	21
20	21	22	23	24	24	25	26	27	28
27	28	29	30	31	31				

ÉCOCENTRE
1323, ROUTE 323

Horaire jusqu'au 30 avril
Samedi : 9 h à 14 h

**** Veuillez noter que les samedis 25 décembre et 1^{er} janvier, l'écocentre sera FERMÉ ****

Lorsque vous vous présentez à l'écocentre, vous devez avoir avec vous une preuve de résidence (copie de votre compte de taxes, permis de conduire, facture d'hydro, etc.)

Le sapin de Noël, ÇA NE VA PAS À LA POUBELLE



Étant donné qu'il n'y a pas de collecte d'arbres de Noël sur le territoire, vous pouvez les apporter à l'écocentre de la Ville de Mont-Tremblant.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE MONT-TREMBLANT 60, chemin de Brébeuf

Horaire jusqu'au 31 décembre :

Lundi : Fermé
Mardi au vendredi : 9 h à 16 h30
Samedi : 9 h à 15 h
Dimanche : Fermé

Heures d'ouverture – Temps des Fêtes
Ouvert les 22 et 23 décembre
Fermé les 24, 25 et 26 décembre
Ouvert les 29 et 30 décembre
Fermé les 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier

POUR FÊTER en toute sécurité

Le Service de sécurité incendie a votre sécurité à coeur et vous rappelle que la prévention demeure encore un des meilleurs moyens de se protéger et de protéger ceux qu'on aime!

Sapin naturel

Saviez-vous que la durée de vie d'un sapin naturel, une fois coupé, est d'environ 14 jours? Après cette période, l'arbre devient très inflammable et donne beaucoup moins envie de chanter *Mon beau sapin...* c'est pourquoi nous vous recommandons un sapin artificiel, car il risque de s'enflammer moins facilement.

Voici quelques conseils si vous optez tout de même pour un sapin naturel :

- Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement ;
- Évitez d'acheter votre sapin trop tôt dans la saison ;
- Installez-le à une distance minimale d'un mètre de toute source de chaleur ;
- Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau tous les jours ;
- Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile et dès que vous allez au lit.

Lumières décoratives

- N'utilisez pas à l'intérieur des lumières décoratives conçues pour l'extérieur ;
- N'utilisez jamais de guirlandes lumineuses endommagées, fendillées ou séchées ;
- Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant, jamais avec des clous ou des punaises.

Ramontage de la cheminée

Le ramontage est essentiel pour éliminer la suie et le crésote, dépôt croûteux formé par la fumée qui s'agrippe aux parois de la cheminée et qui est très inflammable. Une accumulation de plus de trois millimètres de crésote ou de suie sur les parois d'une cheminée suffit pour qu'un incendie se déclare. Au minimum un ramontage par année est recommandé, mais prévoyez un ramontage supplémentaire en mi-saison si vous brûlez plus de cinq cordes de bois par an.

Cendres chaudes

Placez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, muni d'un couvercle, et mettez-le dehors, loin de toutes parois combustibles. **ATTENTION!** Les cendres peuvent rester chaudes durant plus de trois jours!



ACCÈS AUX INSTALLATIONS SPORTIVES DE MONT-TREMBLANT POUR LES RÉSIDENTS D'AMHERST

La Municipalité prend au sérieux le bien-être de ses citoyens et souhaite leur donner un meilleur accès aux différentes installations sportives de la région. À cet effet, nous sommes fiers d'annoncer qu'une nouvelle entente a été conclue avec la Ville de Mont-Tremblant afin d'offrir aux citoyens d'Amherst la possibilité d'avoir accès aux installations sportives de Mont-Tremblant.

Les citoyens d'Amherst pourront accéder aux bâtiments, aux infrastructures et aux aménagements sportifs de la ville de Mont-Tremblant, et ce, aux mêmes tarifs que les Tremblantois et Tremblantoises. Les citoyens pourront donc avoir accès à la pratique libre d'activités à l'aréna, au Complexe aquatique, aux terrains extérieurs, aux gymnases et à la palestre de l'école secondaire Curé-Mercure. Les citoyens pourront également avoir accès à la programmation des dites infrastructures de la Ville de Mont-Tremblant selon les tarifs en vigueur.

Preuve de résidence

Pour se faire, vous devrez obtenir une preuve d'attestation de résidence à l'Hôtel de ville d'Amherst en présentant une carte d'identité et une preuve de résidence. Cette attestation sera nécessaire pour l'obtention de la carte Expérience de Mont-Tremblant.

Entrée en vigueur

Bien que les privilèges découlant des ententes entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022, il sera possible pour les résidents d'Amherst d'obtenir une carte Expérience et de s'inscrire dès maintenant aux cours et ateliers de la session d'hiver 2022 en bénéficiant de l'inscription prioritaire (après la période réservée à la population tremblantoise).

La tarification 2022 sera publiée sur le site Internet de la Ville de Mont-Tremblant dès son approbation par le Conseil municipal de Mont-Tremblant. Il est à noter que les ententes intermunicipales de loisirs n'offrent aucun privilège au Domaine Saint-Bernard.

Pour plus de détails, visitez notre site Web au municipalite.amherst.qc.ca/activites-sportives/.

DÉCOUVREZ LES MYSTÈRES DE VOTRE ÂME

LA MAÎTRISE DU SOUFFLE ENGENDRE LA MAÎTRISE DE L'ESPRIT,
LA MAÎTRISE DE L'ESPRIT, CELLE DU CORPS.

J'offre des cours qui

améliore la

respiration,

votre souplesse

ET libère votre potentiel.



MARINA CONFORTI - 819-421-3996 Professeure de yoga et de méditation

www.malamarina.com

SESSION DE PICKLEBALL – HIVER 2022

Quand : Les jeudis soirs du 27 janvier au 28 avril, session de 14 semaines

Où : au gymnase de l'école Le Carrefour

Comment : Groupe 1 de 18 h à 19 h 30 ou groupe 2 de 19 h 30 à 21 h

Vous ne pouvez que vous inscrire dans un seul groupe. 16 ans et plus, style de jeu en rotation.

Inscription obligatoire de 15 \$ par personne pour la session, payable à « Municipalité d'Amherst » par la poste (chèque), en ligne ou par téléphone au 819 681-3372 (carte de crédit) ou en personne (comptant, chèque, carte de crédit ou Interac) à l'hôtel de ville d'Amherst. Priorité aux résidents d'Amherst, de Brébeuf et de Lac-des-Plages. Résidents d'autres municipalités si place disponible à compter du 21 janvier. Balles et raquettes fournies.

Pour vous inscrire, il est indispensable de savoir déjà jouer, sinon vous pouvez donner votre nom pour le prochain atelier d'initiation. Nous vous rappellerons lorsqu'il y aura suffisamment d'intéressés.

SESSION DE BADMINTON – HIVER 2022

Quand : Les mardis soirs du 11 janvier au 26 avril, session de 16 semaines

Où : au gymnase de l'école Le Carrefour

Comment : Groupe 1 de 18 h à 19 h 30 ou groupe 2 de 19 h 30 à 21 h

Vous ne pouvez que vous inscrire dans un seul groupe. 16 ans et plus, style de jeu en rotation.

Inscription obligatoire de 15 \$ par personne pour la session, payable à « Municipalité d'Amherst » par la poste (chèque), en ligne ou par téléphone au 819 681-3372 (carte de crédit) ou en personne (comptant, chèque, carte de crédit ou Interac) à l'hôtel de ville d'Amherst. Priorité aux résidents d'Amherst, de Brébeuf et de Lac-des-Plages. Résidents d'autres municipalités si place disponible à compter du 5 janvier. Volants fournis.

COVID-19

En vous inscrivant, vous vous engagez à respecter les règles de la Santé publique en vigueur au moment de l'activité. Au moment d'écrire ces lignes, les règles sont :

- Pour tous les participants, le passeport vaccinal (code QR) sera exigé en format électronique ou papier. Vous devez le présenter lors de votre inscription ou votre première présence (si inscription en ligne ou par la poste) ;
- Port du masque obligatoire à l'arrivée, les joueurs peuvent l'enlever pour participer à l'activité ou lorsqu'ils sont assis, mais doivent le remettre lors de leurs déplacements ;
- Se désinfecter les mains lors de l'arrivée, avant et après chaque partie ;
- Éviter tout contact physique avec les autres joueurs.



LORSQUE LES RÊVES DEVIENNENT RÉALITÉ

Ce mois-ci, nous avons le plaisir de vous partager l'histoire des Gérard, telle que racontée par madame Diane Gérard.

1951

Henri Gérard (grand-père de Diane) fut le premier à acheter un terrain en bordure de la belle rivière Maskinongé juste en face des rapides. À l'époque, pour se rendre à ce terrain situé à 1000 pieds du chemin Boileau il fallait passer sur les lots d'Alphonse Bisson et de Benoit McLaughlin (qui aujourd'hui forme le chemin Bisson.)

Henri demande à son fils de 18 ans (Claude Gérard) de lui construire un chalet. Demeurant chez son père et travaillant à Montréal Claude entreprend donc dans ses temps libres de fabriquer, par panneaux, le chalet de son père.

Une fois terminé, le tout est transporté de Montréal à Saint-Rémi par une compagnie de transport (Monette Transport). Henri connaissait bien les Monette et ces derniers connaissaient bien Saint-Rémi.

Une fois sur les lieux, le chalet fut assemblé et devient le premier chalet du chemin Bisson.



Chalet d'Henri Gérard, photo extraite d'une vidéo.

Nous pouvons donc dire que tout ce beau petit monde venait d'adopter, sans le savoir, le concept de la maison préfabriquée avant que ce soit réellement inventé!

La famille composée d'Henri, sa femme Valentine Desjardins et de leurs enfants, Paul, Pauline, Claude et Gilles viennent régulièrement à ce chalet du chemin Bisson.

1955

Claude se marie avec Lucille et se fait construire un chalet en demi-log par Monsieur Legault de Saint-Rémi. Le terrain de Claude est situé juste à côté de celui de son père et profite lui aussi de la vue sur les rapides.



M. Legault, construisant le chalet de Claude. Photo extraite d'une vidéo.

Sur le chemin Bisson, à cette époque, il y a eu ce qu'on appellerait aujourd'hui un boom immobilier. Le chemin Bisson se développe **du côté sud**, nous y retrouvons les Babeu, Addison, Vézina, Labelle, Lalonde, etc. Quelques années plus tard se développe **le côté nord**, Paul, Gilles et Pauline (enfants d'Henri) ont eux aussi leur chalet, suivi de ceux qu'on appelle les « Anglais » et de monsieur Boucher.



M. Boucher, défrichant les terres.



Roger, l'oncle de Diane transportant l'eau puisée du terrain d'Henri. Le chalet de M. Jean Addison, en arrière plan.

TRÉSORS CACHÉS

1956

Lucille (femme de Claude) donne naissance à Diane et 18 mois plus tard, la naissance de Johanne vient compléter la famille de Claude et Lucille.

Cette famille profite au maximum de leur chalet nouvellement construit en y venant les fins de semaines autant été comme hiver.



Chalet de Claude Gérard, gracieuseté de Diane Gérard.

Pour ses 17 premières années d'existence, Diane accumulera plein de beaux souvenirs, car en plus des fins de semaine, il y aura aussi tous les étés, dix belles semaines passées à Saint-Rémi. Pendant ces étés, Diane et Johanne s'amuseront en compagnie de leurs petits voisins du chemin Bisson qui, comme elles, passaient tous leurs étés à Saint-Rémi. Vélo, baignade, pêche dans la rivière font partie du quotidien des enfants du chemin Bisson. Que dire des balades entre cousins et cousines dans la boîte du « pick up » Ford du grand père Henri pour aller au « Fanal » acheter des friandises... Le plaisir de la balade dans la boîte du « truck » était aussi grand que celui de manger des bonbons. Pour eux, venir au chalet à Saint-Rémi c'était la liberté, les vacances 24/24 h, du pur bonheur!

Beaucoup de choses se passent dans les années 70

C'est le décès du grand-père Henri Gérard, (buvons une Molson à sa mémoire!), mais ce sont aussi les soirées dansantes aux deux hôtels du village (Maurice et Thomas). La musique des orchestres *live*, la danse et les concours amateurs divertissent tous et chacun.



Passe de motoneige pour l'hiver 73-74, gracieuseté de Diane Gérard.

Durant les hivers, Claude et sa famille viennent à Saint-Rémi pour y faire de la motoneige, Diane se rappelle en autres du sentier en montagne qui se rendait jusqu'à la Croix, à côté de la Tour à feu. La famille Gérard vient également passer le temps des Fêtes et assiste à la messe de Minuit dans la charmante petite église du village.

C'est également dans les années 70 que Claude et Diane achèteront chacun un terrain au bout du chemin Bisson Nord. Claude déménagera son chalet (1955) sur ce nouveau terrain et Johanne (sa fille) en deviendra la nouvelle propriétaire. Une fois le chalet déménagé, la construction de sa nouvelle maison (toujours en face des rapides) débute, mais cette fois-ci, c'est un entrepreneur général en construction et son équipe qui exécuteront les travaux. Claude s'amusera au fil des ans à finir lui-même l'intérieur de cette grande maison, il était très créatif et adorait travailler le bois tout particulièrement le chêne acquis de son oncle Maurice Desjardins, natif de Saint-Rémi.

De son côté, Diane et son mari de l'époque (natif de Saint-Rémi), viendront régulièrement sur leur nouveau terrain pour y faire du camping et y construire une bâtisse au 143 Bisson Nord. Quelques années plus tard, à la suite du décès de Johanne, Diane et son mari deviendront les nouveaux propriétaires du 135 Bisson Nord, et ce, jusqu'en 1989.

Entre temps, Claude acheta deux lots de l'autre côté de la rivière afin de préserver sa tranquillité, toujours en prévision d'une retraite paisible.

1991

Ça y est! Le moment tant attendu, celui de vivre à temps plein dans le nord est enfin arrivé! Claude prend sa retraite et déménage avec sa femme Lucille à Saint-Rémi. Enfin le rêve devient réalité!

Diane de son côté chérissait le même rêve, celui de vivre à l'année à Saint-Rémi, mais elle avait un bon emploi à Montréal et la retraite était *très très* loin devant elle. Entre-temps, toujours en prévision d'une retraite paisible et suivant les traces de son père, elle acheta la balance des lots de Benoit McLaughlin sur le chemin Bisson Nord et du chemin Boileau.

Diane était loin de se douter qu'avant ses 40 ans elle réaliserait, elle aussi, son rêve...

1996 à aujourd'hui

À la suite d'un épuisement professionnel, un divorce et une perte d'emploi, elle décida de faire le grand saut en déménageant de Montréal pour s'établir à l'année dans sa petite piaule rudimentaire.

Elle trouva un emploi à St-Jovite et apportera beaucoup d'amour à sa petite demeure du 143 Bisson Nord, et ce, jusqu'en 2019 où sa maison fut inondée, déclarée perte totale et détruite. Une grande perte sentimentale pour Diane, mais ayant été capable de faire un grand saut une première fois en 1996, elle en fera un second en faisant construire une maison sur les lots achetés en 1990, toujours sur le bord de la Maskinongé. Cependant, cette fois-ci, elle s'assurera que ses pieds restent bien au sec advenant une autre inondation de la sorte.

Tout comme ses parents l'ont fait dans le passé, Diane profite maintenant de sa retraite paisiblement avec son conjoint sur le bord de la belle petite rivière Maskinongé. Elle fait toujours du vélo et de belles randonnées en forêt, en plus de nager quotidiennement dans la rivière.

Elle cueille encore aujourd'hui des fleurs sauvages dans son champ du chemin Bisson, tout comme elle le faisait il y a plus de 60 ans.



Si vous passez par le cimetière, vous verrez que les membres de la famille Gérard (Henri, Claude et Pauline) ont décidé un jour, d'acheter leur dernier terrain afin de reposer en paix au cœur de notre attachant petit village de Saint-Rémi d'Amherst.

Faire confiance à la vie... telle est la devise de la doyenne du chemin Bisson.



Chemin Bisson dans les années 70, gracieuseté de Diane Gérard.

Un brin d'histoire...



Henri Gérard et ses enfants, 1939, gracieuseté de Diane Gérard.

L'histoire des Gérard à Saint-Rémi d'Amherst débute en 1939, lorsqu'Henri Gérard, natif de Montréal, décide d'acheter une petite maison sur le coin du chemin des Rapides et du chemin Boileau. Cette année-là, c'était le début de la Seconde Guerre mondiale.

Rappelons que lors de la Première Guerre mondiale, le débat sur la conscription fit rage pendant la plus grande partie de 1917, et jusqu'en 1918. La loi nécessaire, la Loi du Service Militaire, fut débattue au Parlement pendant l'été et fut adoptée à la fin d'août. Elle prévoyait que tous les citoyens de sexe masculin de 20 à 45 ans seraient tenus de faire leur service militaire, s'ils étaient appelés, jusqu'à la fin de la guerre. Durant ces années, les agriculteurs demandèrent jusqu'à la fin de la guerre à être exemptés du service militaire en raison de leur travail.

Donc, en 1939, de peur de devoir être soumis à la conscription, Henri parti de Montréal avec sa femme et ses enfants pour venir s'établir sur sa ferme à Saint-Rémi.

Les enfants d'Henri, incluant le père de Diane, Claude Gérard, allaient à l'école de rang sur le chemin Boileau en face du chemin Bisson, qui a été détruite à la suite d'un incendie.



L'école de rang, gracieuseté de Diane Gérard.

RÉPERTOIRE DES ORGANISMES

Organismes locaux

Club social de Vendée
819 687-2900

L'Étincelle
819 687-8673 | 819 687-8157

Ici Vendée
819 687-2045 | 819 687-2500

Action St-Rémi
819 687-3030

FADOQ - région des Laurentides
fadoqlaurentides.org | 819 429-5858

Clubs sportifs

Corporation du parc linéaire Le P'tit
Train du Nord
laurentides.com/fr/parclineaire
450 745-0185

Parc du Corridor aérobique
corridoraerobique.ca | 450 226-3232

Services communautaires

Bouffe Laurentienne
819 430-6083

Centre d'action bénévole Laurentides
cab-laurentides.org | 819 425-8433

Coop Chiffon magique
coopchiffonmagique.org | 819 425-7484

La Maison de la Famille du Nord
maisondelafamilledunord.com
819 425-5407

La Samaritaine de Mont-Tremblant
lasamaritaine.ca | 819 429-5938

Télécommunautaire Laurentides et
Lanaudière
tvcl.ca | 819 429-6655

Université du troisième âge
usherbrooke.ca/uta/prog/laurentides/
819 425-5427

Transport

L'Inter des Laurentides
transportlaurentides.ca
1 877 604-3377

Transport adapté des Laurentides
1 800 717-9737

Service d'aide à la personne

Alpha Laurentides
1 866 887-7335

Association de la fibromyalgie des
Laurentides
fibromyalgie-des-laurentides.ca
1 877 705-7766

Association des personnes
handicapées Clair Soleil
association-clairssoleil.com
819 425-7447

Association des personnes
handicapées intellectuelles des
Laurentides
aphil.ca | 819 326-5202

CAVAC des Laurentides
cavac.qc.ca | 1 800 492-2822

Centre d'aide aux personnes
traumatisées crâniennes et
handicapées physiques Laurentides
captchpl.org | 1 888 431-3437

Centre d'aide et de lutte contre les
agressions à caractère sexuel (Élan
CALACS)
lelan.org | 1 866 915-8484

Centre prévention suicide Le
Faubourg
cps-le-faubourg.org | 1 866 277-3553

INFO-AIDANT (L'APPUI)
1 855 852-7784

Ligne AIDE ABUS AÎNÉS
aideabusaines.ca | 1 888 489-2287

Ligne d'écoute
maisonmonbourquette.com
1 888 LE DEUIL (533-3845)

Ligne INFO-CANCER
fqc.qc.ca | 1 800 363-0063

L'Écluse des Laurentides -
Travail de rue
ecluse.org | 819 421-0352

L'Ombre-Elle
lombrelle.qc.ca | 819 326-1321

PAIX

organismepaix.ca | 1 800 267-3919

Palliacco
palliacco.org | 819-717-9646

Parents Uniques des Laurentides
parentsuniques.org | 819 324-1004

Parkinson Québec Cœur des
Laurentides
450 630-4122

Prévoyance envers les aînés des
Laurentides – Programme PAIR
prevoyanceaineslaurentides.org
1 844 551-6032

Société Alzheimer des Laurentides
alzheimerlaurentides.com
1 800 978-7881

Unité Toxi des Trois-Vallées
ledcl.qc.ca/Unite-Toxi.html
819 425-5666

Organismes gouvernementaux

Curateur public
curateur.gouv.qc.ca | 1 800 363-9020

Régie de l'assurance maladie du
Québec (RAMQ)
ramp.gouv.qc.ca | 1 800 561-9749

Régie du logement
rdl.gouv.qc.ca | 1 800 683-2245

Régime des rentes du Québec
retraitequebec.gouv.qc.ca
1 800 463-5185

Régime de pensions et sécurité de la
vieillesse
1 800 277-9915

Santé et services sociaux

INFO-SANTÉ ET INFO-SOCIAL
811

CISSS des Laurentides
1 833 217-5362

124, rue Saint-Louis
Amherst (Québec) J0T 2L0
municipalite.amherst.qc.ca
amherst@municipalite.amherst.qc.ca
T. : 819 681-3372

